

LES FAITS MARQUANTS DE L'ÉVALUATION DE L'ANUSP: MARDI 23 MAI 2006

Mardi 23 mai 2006, la Conférence Évaluative de l'Accord des Nations Unies sur les Stocks de Poissons (l'ANUSP ou l'Accord) a procédé au réexamen et à l'évaluation de la mise en application des dispositions de l'Accord, concernant les mécanismes pour la coopération internationale et les non membres. Le comité de rédaction s'est réuni à deux reprises, le matin et l'après-midi, pour parachever les discussions sur la conservation et la gestion des stocks de poissons.

PLENIERE

Le Président de la Conférence, David Balton (Etats-Unis) a annoncé que l'Allemagne, la Norvège, l'Ukraine, Maurice, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, l'Inde, l'Uruguay et Sainte Lucie ont été désignés pour siéger dans le comité de vérification des pouvoirs.

Le Président du Comité de Rédaction, Fernando Curcio (Espagne) a décrit les progrès accomplis dans le projet de texte de négociation concernant la conservation et la gestion des stocks, et a fait état de la volonté des délégués de parvenir à un consensus.

COOPERATION INTERNATIONALE ET NON-MEMBRES: L'Espagne a suggéré de tenir compte de l'exemple de la coopération internationale en cours dans d'autres activités de conservation de la biodiversité marine, et, avec le BRESIL, a souligné la valeur de l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels. Le FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF) a appelé à un mécanisme de livraison unique pour l'ensemble des obligations internationales relatives aux ressources marines vivantes. GREENPEACE a appelé à un nouvel accord sur la mise en application, relevant de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, pour appliquer les mesures fondées sur le principe de prévention, à une approche écosystémique et à la conduite d'une étude d'impact environnemental préalable, et à une agence chargée de coordonner l'action internationale pour la lutte contre les pêches illicites, non réglementaires et non documentées (INRND).

Intégrité des régimes des ORGP: La COMMISSION EUROPÉENNE (CE) a souligné que les intérêts des Etats dans la conduite des pêches devraient être couplés de contrôles efficaces des navires, par les Etats concernés et a souligné la nécessité d'habiliter tous les Etats et toutes les entités de pêche à participer dans les travaux des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). La NOUVELLE ZELANDE a appelé à un mécanisme pour rendre les ORGP et les Etats, responsables et a appelé à rendre compte de leur performance, suggérant: que des indicateurs de performance des ORGP soient élaborés; que de premières autoévaluations soient entreprises par les ORGP en 2007, suivies d'une évaluation de la performance indépendante, et que les résultats et les mesures prises pour remédier aux déficiences, soient rapportés aux futures conférences évaluatives de l'ANUSP. Avec le CANADA, la NOUVELLE ZELANDE a également appelé à la

modernisation des mandats des ORGP, et a encouragé la fourniture d'un large soutien à l'ORGP modèle du Groupe d'Action sur la Haute Mer.

Le délégué des ETATS-UNIS a souligné la nécessité d'une évaluation externe de la performance des ORGP, d'un ensemble uniforme de critères, et a appelé la Conférence à fournir des directives précises à cet égard. La NAMIBIE a encouragé la pleine participation de l'ensemble des Etats appropriés dans les activités des ORGP. Le WWF a proposé que les réunions annuelles des parties de l'ANUSP servent à l'évaluation de la performance des ORGP. Le CONSEIL POUR LA DEFENSE DES RESSOURCES NATURELLES (CDRN) a préféré qu'un groupe de discussion international, englobant à la fois des experts juridiques et des experts scientifiques, soit établi sous l'égide de la Conférence Évaluative, pour l'évaluation de la performance de toutes les ORGP disponibles. GREENPEACE a appelé à des directives internationales pour la restructuration des ORGP en tant qu'organisations régionales de gestion des écosystèmes, pour le traitement des effets écologiques plus large des activités humaines sur les océans.

Activités de pêche menées par les non membres: Soulignant la nécessité de mesures pour la prévention des pêches INRND, la CE a suggéré d'utiliser plutôt le terme "pavillon de non respect des dispositions" que "pavillon de complaisance" et a appelé à des définitions claires de ces termes et des termes en rapport. Le CANADA a encouragé les non membres pratiquant leurs pêches dans les zones des ORGP, soit à se joindre aux ORGP, soit à obéir aux règles régissant la gestion, soit à s'abstenir des pêches. Le CANADA a également appelé à une action internationale concertée pour le traitement du problème posé par les navires de pêches opérant sous pavillon de complaisance, et a encouragé la Conférence à endosser des sanctions fortes à l'encontre du comportement non respectueux.

L'Australie a appelé à une meilleure harmonisation des mesures pour le respect des dispositions à travers l'ensemble des ORGP, y compris des mesures ciblant les non membres des ORGP et a suggéré des mesures clés pour endiguer les pêches pratiquées par les non membres et les pêches INRND, englobant: des listes des navires autorisés et des navires non autorisés; des systèmes de suivi des navires; des observateurs; et l'application de systèmes et procédures encadrant les inspections des navires. Le délégué des ETATS-UNIS a encouragé les ORGP à faire en sorte que l'établissement de mécanismes de coopération avec des non membres soit tributaire de l'historique du candidat, en matière de respect des mesures des ORGP, et de ses efforts visant à devenir partie dans un délai raisonnable. Le WWF a mis en garde contre la considération du statut de la coopération avec des non membres comme étant un statut permanent.

La Papouasie Nouvelle Guinée, au nom du FORUM DES ILES DU PACIFIQUE, a suggéré d'utiliser les registres régionaux des navires de pêches pour s'assurer que les non membres sont exclus de l'accès aux pêcheries gérées par les ORGP, tandis que GREENPEACE a préféré le recours aux registres internationaux. Le CHILI

a parlé des progrès accomplis vers l'établissement d'une nouvelle ORGP dans le Pacifique Sud, notant toutefois que les activités de pêches et l'absence de coopération des non membres sont en train de déstabiliser sa visée.

Fonctionnement des ORGP: La CE a souligné que bien que les statuts des ORGP soient généralement satisfaisants, leur modernisation reste nécessaire pour la prise en compte des progrès réalisés dans le cadre de l'ANUSP. La NORVEGE, a signalé le problème de la surpêche causée par un désaccord sur l'allocation des quotas entre les membres des ORGP, et a suggéré que la Conférence appelle les ORGP à intégrer les considérations d'écosystèmes et de biodiversités dans leurs mandats et à entamer des évaluations périodiques, transparentes et indépendantes. L'ISLANDE a souligné le problème de la non réussite des Etats à parvenir à un accord sur des mesures de conservation et de gestion, telles que la prise allouable totale, et a déclaré que les membres de chaque ORGP devraient pouvoir décider des mesures pour l'évaluation des performances des ORGP. Le JAPON a appelé au renforcement de la mise en application des mesures disponibles.

L'INDONESIE a souligné que la participation active des pays en développement dans les ORGP contribuerait au renforcement de la réalisation des engagements de l'ORGP. Le délégué des ETATS-UNIS a encouragé les ORGP à moderniser leurs procédures applicables aux observateurs, pour s'assurer de la transparence. Le BRESIL a déclaré que le processus décisionnel des ORGP devrait être transparent et précautionneux, et en conformité avec l'avis scientifique. L'UICN - Union Internationale pour la Conservation a encouragé les ORGP à accroître la divulgation en ligne des données, et la transparence dans la relation entre leurs organes d'administration et leurs organes consultatifs scientifiques. Le représentant de la COMMISSION INTERNATIONALE DE LA CONSERVATION DU THON DE L'ATLANTIQUE a souligné que la Commission est ouverte aux observateurs de n'importe quel gouvernement, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG).

Le MEXIQUE a appelé les ORGP à s'assurer de la protection des espèces non ciblées et a souligné la nécessité de passer de la gestion fondée sur des espèces particulières, à une gestion fondée sur les écosystèmes. Le CANADA a mis en garde contre la concurrence entre les approches sectorielles et les approches intégratives fondées sur les écosystèmes, de la gestion des océans.

La COMMISSION INTER-AMERICAINE DU THON TROPICAL a présenté un rapport sur la coopération entre les Secrétariats des organismes régionaux de gestion des thons, mettant en exergue les systèmes de suivi des pêches et les échanges de données, mais a signalé que les déboursments tardifs des contributions financières, aux Secrétariats ont entravé leurs mandats. La COMMISSION PERMANENTE DU PACIFIQUE SUD a présenté un rapport sur ses activités menées en coopération avec la FAO, notamment, des séminaires consacrés aux lignes directrices encadrant l'écoéti-quetage et la coopération technique et financière.

Droits participatifs: La NOUVELLE ZELANDE a rappelé aux délégués que les critères relevant de l'Article 11 de l'ANUSP devraient être pris en compte lors de la détermination des droits participatifs des nouveaux membres ou participants à une ORGP. Le JAPON a suggéré d'utiliser des mesures incitatives, telles que l'allocation de quotas et des incitations fondées sur le marché, pour encourager les non parties à se joindre aux ORGP. Le délégué des ETATS-UNIS a souligné que l'allocation des opportunités de pêche devrait être fondée plutôt sur les avis scientifiques que sur les préoccupations économiques, uniquement.

La CHINE a appelé à d'avantage de systèmes de quotas équitables et fondés sur la science, précisant que les quotas basés sur les données des prises historiques défavorisent les pays en développement. La COLOMBIE et le MEXIQUE ont appelé à des mécanismes pour l'allocation des droits participatifs de manière juste et durable, et, avec le BRESIL, a souligné que l'affectation injuste des droits participatifs est une mesure décourageante pour les non membres souhaitant se joindre à l'ANUSP et une barrière majeure à la réalisation de l'acceptation universelle de l'Accord. Ils ont ajouté que l'allocation actuelle favorise de manière disproportionnée les flottes établies, notamment celles soutenues par des subventions.

Le FORUM DES ILES DU PACIFIQUE a proposé d'encourager les ORGP à identifier les principes et critères devant encadrer la détermination des droits participatifs, en tenant compte de l'allocation

équitable et des besoins des petits Etats insulaires en développement. Le PEROU a souligné la nécessité d'un régime équitable qui encourage la participation et respecte les droits et la souveraineté des Etats, en particulier, les Etats côtiers. Le SRI LANKA a demandé que ce soit plutôt la production potentielle de poissons, que le niveau actuel de la production, qui soit prise en considération dans l'allocation des quotas aux pays en développement. FIDJI a appelé à des normes uniformes applicables à la collecte, communication et échange des données, et à des normes minimales pour la conduite de pêches responsables et a encouragé les non membres qui sont en train de coopérer avec les ORGP, à en devenir membres.

Clôturant la session, le Président Balton a souligné, entre autres, que les ORGP sont l'un des principaux mécanismes pour la conduite de l'application de l'ANUSP, ainsi que le besoin d'accroître leur imputabilité et entreprendre une évaluation de leur performance.

COMITE DE REDACTION

Au cours de la séance de l'après-midi, le comité de rédaction a examiné les voies et moyens proposés pour le renforcement de l'application des dispositions de l'Accord sur la conservation et la gestion des stocks de poissons. Les suggestions ont englobé: une meilleure application des avis scientifiques et de l'approche préventive à la gestion des pêcheries; le parachèvement de la couverture des espèces et des aires géographiques des ORGP et l'institution de mesures de prévention intérimaires; l'encouragement d'une plus grande volonté politique pour la baisse des prises totales allouables et de leur allocation; l'élaboration de mesures pour les appareils perdus et abandonnés; et le traitement des subventions et de la surcapacité de pêche.

Les délégués ont ensuite examiné la nécessité de traiter les stocks de poissons discrets en haute mer. Ils ont débattu du point de savoir s'il était opportun de demander à la FAO d'entreprendre une étude technique de l'application de l'ANUSP à ces stocks, certains délégués faisant part de leur crainte de voir cela retarder l'application de l'Accord, pour ce qui est des stocks de poissons chev-auchants et des stock de poissons grands migrateurs. Le débat s'est également focalisé sur les mesures touchant à la gestion des aires marines protégées.

La rédaction officieuse s'est poursuivie dans l'après-midi. Le comité de rédaction a repris, le soir, ses délibérations sur les voies et moyens proposés pour le renforcement de l'application des dispositions de l'ANUSP concernant la conservation et la gestion, sur la base du texte révisé. Les délégués ont longuement débattu de la référence à la compatibilité en rapport avec la coopération dans la gestion des pêches en haute mer. Quelques délégués ont exprimé leurs réserves à l'égard des références à l'établissement de nouvelles ORGP pour les stocks discrets de haute mer, et à l'égard des dates butoirs de la définition et l'application de l'approche fondée sur les écosystèmes, dans la gestion des pêches et de la réduction de la surcapacité. Une délégation a, à plusieurs reprises, fait part de ses craintes quant au risque de voir les multiples qualificatifs insérés, venir affaiblir la formulation. Les discussions se sont poursuivies jusque tard dans la nuit, le comité ayant programmé d'entamer l'examen du texte consacré à la coopération internationale et les non membres, mercredi matin.

DANS LES COULOIRS

A la fin de la deuxième journée, plusieurs participants ont noté un contraste mesurable entre les déclarations fortes faites en plénière, et le texte peu ambitieux soumis dans le comité de rédaction à un state aussi précoce des délibérations. Certaines parties et les ONG ont déclaré craindre de voir le résultat de la conférence, plutôt que de cadrer des solutions proactives, finir simplement par réitérer les principes de l'Accord et les formulations éculées des résolutions de ces dernières années, de l'AGNU. Quelques non parties ont estimé que les questions clés, telles que celles des mesures commerciales et des droits participatifs sont en train d'être marginalisées dans l'exercice rédactionnel, laissant entendre que le processus est en train d'être conduit par un petit groupe de pays. D'autres délégués, cependant, sont restés optimistes, se focalisant sur les suggestions constructives pour l'amélioration de l'application et de l'adhésion à l'Accord, qui ont continué à émerger en plénière.